



# SAINT-MICHEL

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE  
DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC**, est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 12 décembre 2023, à 20 h, à la salle du conseil située au 1700, rue Principale à Saint-Michel, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 2022-306 :

**Projet de lotissement du lot numéro 3 992 578 rue Principale –zone ID-3 /A-4**

La demande vise à autoriser et reconnaître conforme la subdivision d'une partie du lot 3 992 578 situé dans la zone ID-3 (îlot déstructuré) en vue de créer deux lots résidentiels dans la zone ID-3 et le reste de la terre agricole en zone A-4.

L'opération cadastrale vise à créer :

- Les lots résidentiels projetés numéros 6 607 097 et 6 607 098 ayant chacun une largeur minimale de 41.06 m. et une superficie minimale de 2 463.6 m<sup>2</sup>, alors que le règlement de lotissement 2022-302 exige une largeur minimale de 45 m. et la superficie minimale est de 3 000 m<sup>2</sup>. Ceci représente une dérogation de 3.5 m. de la largeur minimale exigée et une dérogation de 537 m<sup>2</sup> de la superficie minimale exigée.
- Le lot agricole projeté numéro 6 607 096 ayant une largeur de 10,27 m. (chemin d'accès) au lieu de 45 m. permettant de maintenir l'accès du résidu arrière de la terre agricole, à partir de la rue Principale.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Saint-Michel, ce 23 novembre 2023.

(s) Caroline Provost

Caroline Provost

Greffière-trésorière adjointe